

Droits à paiement unique (DPU)

Formulaire de demande de prise en compte d'un bail conjoint de terres et de DPU préemptés préalablement par la Safer entre le 16 mai 2007 et le 15 mai 2008

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDAF/DDEA de rattachement du preneur

Règlements (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29/09/2003 et (CE) n° 795/2004 de la Commission du 21/04/2004 modifiés.
Articles L.143-1 et D.142-1-1 du code rural.

Joindre obligatoirement à ce formulaire celui (ou une copie) relatif à la déclaration de la préemption du lot concerné.

Les soussignés,

RAISON SOCIALE DE LA SAFER

ci-après « la Safer » représentée par (NOM - FONCTION)

et identifiée par le n° PACAGE

et

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

ci-après « le preneur » identifié par le n° PACAGE

demandent la prise en compte d'un bail conjoint de terres agricoles et de droits à paiement unique qui ont préalablement fait l'objet d'une préemption opérée par la Safer.

Les terres agricoles et les droits à paiement unique donnés en location sont issus d'un lot qui a fait l'objet d'une préemption le

La Safer déclare que par contrat de bail ou convention d'occupation précaire et provisoire, conclu(e) en date du , avec date d'effet au et pour une période de ans, elle donne en location :

- hectares, ares des terres agricoles
 - % des droits à paiement unique
- } constituant tout ou partie du lot précité.

Attention ! Le nombre de droits à paiement unique donnés en location ne peut être supérieur au nombre d'hectares de terres agricoles données à bail.

Cadre réservé à l'administration

Le lot, objet de la préemption, est identifié par le n°

Les parties certifient que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables.

Fait à

Le

SIGNATURE du Preneur et du représentant de la Safer.

Pour le Preneur, le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LA SAFER

LE PRENEUR